

Intervention de Madame Christine BOUTIN*Ministre du Logement et de la Ville***AG du Conseil National des Villes***Mardi 10 juillet**Maison de la Chimie**15H*

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de me retrouver parmi vous pour participer à l'assemblée générale du conseil national des villes. Je voudrais saluer chaleureusement ses deux-vice-Présidents, Monsieur CHARRIER et Madame CAHIERRE et les remercier pour le travail qui a été mené.

Vos réunions en atelier de ce matin, et l'échange que nous venons d'avoir, ont porté sur ce qui constitue le cœur de la politique de la ville : la rénovation urbaine, l'insécurité, l'éducation et la formation, le développement économique et l'emploi. Beaucoup a été fait dans ce domaine, vous l'avez rappelé et pourtant, les « décrochages » persistent.

Je compte agir dans la continuité de la politique de la ville, dans la mesure où j'entends conserver tout ce qu'elle produit de positif mais, dans le même temps, je veux promouvoir une nouvelle dynamique, à la mesure de l'enjeu qui reste à relever.

Voici près de trente ans que la politique de la ville est inscrite dans le paysage politique. Ces trente années d'effort n'ont pas été vaines, et il faut féliciter toutes celles et ceux qui ont œuvré avec énergie et créativité dans les quartiers les plus en difficulté de notre territoire. La politique de la ville, telle qu'elle a été menée, a permis de prendre conscience de la nécessité :

- de faire des efforts particuliers à l'égard des populations des quartiers qualifiés de « sensibles »,
- et, de la nécessité absolue de les faire « ensemble », en partenariat, avec toutes les parties prenantes.

Comment aider demain les quartiers qui en dépit de tous ces efforts, demeurent des poches de désordre et d'exclusion urbaine ?

Ces poches sont des sociétés et des espaces bloqués et fermés qui sont affectés par des handicaps en chaîne. Les familles qui y vivent y sont assignées à résidence. Nombre d'entre elles, souvent immigrées de fraîche date, auraient vu leur intégration facilitée si elles avaient été plongée au cœur de la ville, un peu à la manière des bretons, à Montparnasse; au lieu de quoi, elles ont été reléguées dans des lieux souvent excentrés, sans mémoire, ni message.

Nous avons négligé la politique de la ville, pour lui préférer une politique des quartiers. Cette démarche a consisté à donner des moyens plus généreux à tous les organismes, associations, institutions oeuvrant dans les quartiers en faveur de leurs habitants. C'est ce qu'on a appelé la politique du zonage : ZUS, ZEP, ZFU...

Ce faisant, nous n'avons pas favorisé l'ouverture sur la ville, l'échange et l'imprégnation mutuelle. Au contraire, nous avons vraisemblablement renforcé d'authentiques « isolats » . C'est pourquoi je veux sortir de la politique des quartiers pour que la politique de la ville, soit celle de toute la ville, c'est à dire de chacun de ses habitants. Je veux que la ville redevienne l'espace de la mobilité et le lieu de l'expérimentation de la mixité sociale.

Pour cela, je veux arrimer les quartiers à la ville, promouvoir un mode d'organisation sociale qui englobe la ville dans son entier. Je veux financer de l'échange, de la circulation et de la relation; combattre le repli sur soi qui biaise les esprits dans ces quartiers.

Comment des enfants, scolarisés de 2 à 16 ans en bas des tours, partant en vacances entre eux dans le cadre des V.V.V (Ville-Vie-Vacances), peuvent-ils devenir autre chose que ces jeunes scotchés à leur cage d'escalier, incapables d'accéder à l'emploi, s'il ne leur est offert à proximité immédiate ?

Qu'il n'y ait pas de malentendu, je ne vous propose pas l'abandon des moyens supplémentaires en faveur des quartiers défavorisés. Je suggère simplement un recentrage de

nos efforts, non plus sur les territoires, mais sur les personnes afin de leur offrir l'ouverture aux autres réalités de la ville.

Cela peut signifier par exemple:

- aider les initiatives organisées « hors quartier » pour les gens du quartier
- ou, à l'inverse, aider les initiatives dans les quartiers pour des personnes vivant ailleurs
- cela impose, en tout état de cause, de mener une véritable politique de transport et, bien sûr des transports en communs, pour faciliter l'accès de tous les lieux à tous.

A nouveau, qu'il n'y ait pas de malentendu, je ne prône pas une remise en cause de l'existant et ce d'autant moins que beaucoup d'initiatives vont déjà dans le bon sens; les programmes de réussite éducative ou mis en œuvre par le ministère la Culture, en sont un bon exemple. L'ANRU, quant à elle, a fait depuis 2 ans du désenclavement sa priorité.

Je souhaite que, par une aide en faveur des habitants, la ville « rattrape » les quartiers « hors les murs », qu'elle les réintègre à l'ensemble. Nos villes sont décomposées, disloquées. Elles se défont avec d'un côté des quartiers en crise dans lesquels les habitants se sentent mal aimés et de l'autre, le reste de la ville, gagné par des frayeurs obsidionales. Cette spirale ne peut être enrayer que par une politique fondée sur les personnes et l'aide tout azimut à la mobilité.

Telle est la rupture que je propose afin que chacun, où qu'il demeure, ait le même sentiment d'appartenance ; d'appartenance à une ville et partant, d'appartenance à la République, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que tout un chacun.



Le document d'orientation que vous venez de me présenter ne me paraît pas si éloigner de cette philosophie. Je ne détaillerai pas, une à une, vos propositions - je les analyserai naturellement avec la plus grande attention - ; reste que certains champs me semblent, à bien des égards, rejoindre mes préoccupations.

Vous insistez, par exemple, sur la nécessaire articulation du volet urbain avec le volet social et humain. C'est naturellement mon « cheval de bataille ».

Comment concevoir un projet de rénovation urbaine sans se préoccuper des difficultés, des aspirations, des besoins des habitants ? Comment lutter contre la pauvreté, le chômage, les difficultés scolaires, si les logements sont inadaptés, les transports et équipements publics insuffisants et mal conçus ?

Tout doit partir de la personne. Les hommes, les femmes ou les enfants qui rencontrent des difficultés doivent devenir le centre de gravité de nos actions.

Pour se faire,

- au niveau national, je m'appuierai sur le délégué interministériel à la ville pour que les actions qui ressortent des compétences respectives de l'ANRU et de l'ACSE, soient mieux coordonnées.
- au niveau local - chacun le conçoit aisément, l'action territoriale doit primer ! - j'entends assurer une coordination plus étroite avec le concours des maires et des préfets. Ce sont des acteurs centraux. Ils sont les mieux à même d'assurer un pilotage cohérent, notamment des différents contrats qui se rattachent à la politique de la ville. J'ai relevé votre souci d'éviter la multiplicité de contrats spécifiques qui laissent à penser que l'on renoue avec la juxtaposition des politiques publiques.

Toujours sur le plan institutionnel, vous mettez en valeur le rôle spécifique de l'Etat comme garant de l'égalité et de la cohésion nationale. L'évolution de l'organisation de notre pays, la décentralisation, comme la création des agences comme l'ANRU et l'ACSE, commande une meilleure articulation entre le niveau central et le niveau local. Les préfets pour l'égalité des chances, que je recevais la semaine dernière, m'ont alertée sur l'existence de lourdeurs administratives et financières mais également, sur les contraintes liées à une centralisation excessive des niveaux de décision. La recherche du niveau optimal de déconcentration doit être examinée avec un soin particulier. Le moment venu, je ne manquerai pas de vous solliciter sur ce point.

La question des moyens consacrés à la politique de la ville, constitue toujours une préoccupation majeure. Ces moyens sont importants comme vous le savez. L'engagement de l'Etat, au côté des collectivités locales, ne se dément pas :

- la DSU, qui vient d'être réformée
- les crédits de droit commun qui doivent absolument intervenir au bénéfice des populations les plus fragiles. Il est évident que ces derniers ont vocation à être mobilisés pour les habitants des quartiers en difficulté, au même titre que tout autre personne fragile quel que soit son lieu d'habitation. C'est un point que j'indiquerai clairement au préfets.
- et enfin les crédits spécifiques alloués par l'intermédiaire de l'acsé : leur intérêt est par nature de ne pas se substituer aux crédits de droit commun mais, au contraire, d'aller là où ces derniers ne peuvent être mobilisés, notamment - je le cite parce que vous l'évoquer - pour aider à l'expérimentation de solutions innovantes.

Oui, il y a des moyens financiers. Sont-ils utilisés à bon escient ? Comment dire ce qui marche, ce qui ne marche pas ? Comment capitaliser les meilleures expériences et essaimer ? L'évaluation doit être notre maître mot. C'est d'ailleurs l'esprit de la loi d'orientation sur la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003. Elle exige la production d'indicateurs de résultats pour les actions conduites dans les quartiers sensibles. Je souhaite, à cet égard, remercier la délégation interministérielle à la ville qui vient d'adresser aux préfets un guide d'évaluation pour les contrats urbains de cohésion sociale.

Que les choses soient claires : nous entrons dans une ère où nous ne devons plus nous contenter de dégager des lignes budgétaires mais où nous devons aussi nous soucier de performance sociale.

Nous avons une double responsabilité à assumer, à la fois face à tous les citoyens qui part leurs prélèvements nous permettent d'agir, mais surtout vis-à-vis de tous ceux qui ont besoin d'être aidés, pour lesquels et au nom desquels nous mobilisons des moyens importants.

Vous évoquez, pour finir, votre souci de pouvoir compter sur un peu de continuité et sur la pérennisation des dispositifs adoptés. Je relève qu'il s'agit moins de figer les choses, que d'éviter ces fameux empilements de mesures dont la France a le secret. Là encore, je compte sur l'évaluation pour nous épargner les incohérences et les doubles emplois.



Enfin, pour conclure, je voudrais aborder la place spécifique du Conseil national des villes dans l'architecture institutionnelle de la politique de la ville. Cette place, est pour moi essentielle. Essentielle parce que vous avez les uns et les autres une expertise concrète en matière de politique de la ville et que cela n'a pas de prix. Je suis vraiment sensible à la qualité des avis que vous avez produits; je pense notamment au dernier, au mois d'avril qui portait sur le dispositif de réussite éducative.

Je ne manquerai pas de vous solliciter.

J'ai besoin de vous parce qu'en matière de politique de la ville, on est sans boussole si l'on a pas à ses côtés, les gens qui connaissent le terrain, l'animent et l'organisent quotidiennement ; ceux, qui en fait l'aiment ce terrain qui est leur domaine et leur vie. Je n'hésiterai donc pas à vous consulter. Je pense très concrètement à l'élaboration du « plan dignité et égalité des chances » annoncé par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale. Je pense aussi à ses suites, car il faudra regarder de près la manière dont les mesures seront reçues et appliquées, si ces actions nécessitent des adaptations,...

Je suis également tout à fait favorable à ce que nous ayons, par l'intermédiaire de vos deux-vice présidents des contacts faciles, sous une forme ou une autre, notamment sur des sujets ponctuels qui vous préoccupent.

J'ai pour mission d'additionner des compétences et d'exploiter tous les talents. C'est vous dire si j'aurai l'occasion d'écouter le conseil national de la ville !

Je vous remercie,